

mairie de  
**SARDENT**

**CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 05 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 5 mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/02/2019

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 12

**Etaient présents** : MMES NOUAILLE Roselyne, ANGELINI Patricia, FAUCONNET Joëlle, GADON Martine MS Thierry GAILLARD, DENIS Gérard, DUGUET Pierre, AUGUSTYNIAK Jérôme, MOULINIER Christian, LESOUPLE Pascal, CHASSAGNE David, GAUTHIER Thierry

**Etaient absents et excusés** : JOLLIVET Didier, GUYONNET Régis

**Secrétaire** : Roselyne NOUAILLE

**APROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2018**

---

Approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATION MOTIVEE - URBANISME**

---

Le Conseil Municipal de Sardent, réuni en séance plénière le mardi 5 mars a débattu des projets d'activités portés par deux entrepreneurs privés qui souhaiteraient implanter une station de lavage automobile pour l'un et un garage-carrosseries pour l'autre sur la parcelle ZE065 d'une superficie de 18 790m<sup>2</sup>. Ces projets s'inscrivent en complément de la station de carburant qui va être édifée dans l'année sur cette parcelle.

**Considérant** l'avis conforme favorable de la CDPENAF en date du 17 décembre 2018 portant sur l'ouverture à urbanisation de la parcelle ZE065 en vue d'y construire une station de carburant ;

**Considérant** que la commune de Sardent est propriétaire de la parcelle ZE065 d'une superficie de 18 790m<sup>2</sup> située en sortie de bourg le long de la D940 ;

**Considérant** que les activités de station de lavage automobile et garage-carrosserie s'inscrivent pleinement en complément avec la station de carburant qui va être édifée dans l'année sur cette parcelle ;

mairie de  
**SARDENT**

En conséquence, les membres du Conseil Municipal émettent le souhait que le représentant de l'Etat tienne compte des arguments avancés pour rendre un avis favorable à l'opération envisagée.

**SOUTIEN DE LA MOTION PRISE PAR LA COMMUNE DE PONTARION CONCERNANT LA SUPPRESSION D'UNE CLASSE SUR LE RPI PONTARION THAURON SAINT HILAIRE LE CHATEAU**

---

Monsieur le Maire présente la motion ci-dessous prise par la commune de Pontarion :

L'Inspecteur d'académie envisage la fermeture d'une classe sur le RPI Pontarion-Thauron-Saint Hilaire-le-Château pour la prochaine rentrée scolaire 2019/2020.

Face à cette menace, le Conseil Municipal de Pontarion s'oppose fermement à cette décision et s'associe au mouvement des parents d'élèves.

Considérant que les effectifs sont stables et que la suppression d'une classe impliquerait des classes à trois niveaux avec au moins 26 élèves par classe.

Les locaux ne sont pas adaptés pour de tels effectifs, par conséquent il en découlerait une dégradation des conditions d'accueil des élèves et de la qualité de l'enseignement.

Une telle décision serait lourde de conséquence puisqu'elle engendrerait la suppression du poste de l'ATSEM.

A noter que trois enfants accueillis bénéficient d'une aide à besoins éducatifs particuliers.

Répartir les CE2 sur deux sites seraient très préjudiciable, l'expérience vécue il y a quelques années n'a pas été satisfaisante, le fait d'avoir fractionné une classe avait occasionné une différence de niveau l'année suivante.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal soutien à l'unanimité la motion concernant une suppression de classe sur le RPI Pontarion-Thauron-Saint-Hilaire-le-Château et s'oppose à la fermeture d'une classe à l'école de Pontarion.

### **Questions diverses**

Néant.

### **Informations**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une assemblée citoyenne organisée par le mouvement la Creuse Unie se déroulera à la salle des fêtes le jeudi 7 mars 2019 à 19h.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est convié à participer à une conférence des maires organisés par la Communauté de Communes Creuse Sud Ouest le jeudi 7 mars 2019 à 18 h pour aborder les points suivants :

- Etat d'avancement du projet de territoire

mairie de  
**SARDENT**

- Relation financière et fiscale des 2 échelons : commune et communauté de communes
- Echanges sur la répartition des sièges au sein de la future assemblée issue du renouvellement des Conseils Municipaux en 2020.

La séance est levée à 20H30.